Auxerre (89) : armé d’un couteau, il s’introduit au domicile d’une femme de 88 ans et tente de la violer avant de crier au complot. Il est condamné à 12 ans de prison

02/06/2026 à 11h30



La cour criminelle départementale de l’Yonne a condamné, lundi 1er juin 2026, Morad Iften à douze ans de réclusion criminelle pour une tentative de viol commise dans la nuit du 17 au 18 août 2022 sur une femme de 88 ans. Le trentenaire d’origine algérienne, arrivé en France en 2018 et hébergé chez son

frère à Sens, a également été frappé d’une interdiction définitive du territoire français. L’avocat général avait requis quinze ans de réclusion.

Selon les éléments rapportés à l’audience, la victime avait d’abord été réveillée peu après minuit par un premier homme, entré à son domicile, qui disait avoir faim et à qui elle avait préparé un sandwich. Une heure plus tard, elle avait découvert un second visiteur, Morad Iften, tenant un couteau et affirmant « chercher son copain ». Plus virulent, il l’aurait poussée sur le lit avant de tenter de la pénétrer. Les enquêteurs ont retrouvé les ADN des deux hommes au domicile, ainsi que le sperme de Morad Iften sur la chemise de nuit et la protection urinaire de la victime.

Depuis son interpellation jusqu’à sa dernière prise de parole, l’accusé a nié les faits. « Je ne connais pas cette dame. Jamais je ne suis entré dans la maison. Ce n’est pas moi », a-t-il répété. Il a aussi lancé : « Je te jure. Je la connais pas. Comment je vais toucher une dame qui a 88 ans. Je ne suis pas un violeur ». Sa défense a ensuite avancé la thèse d’un complot, imputé à une supposée ex-compagne : « Elle m’a piégé avec un préservatif usagé ».

Cette femme, appelée à témoigner, a contesté toute relation avec lui : « Je n’ai jamais eu de relation sentimentale ni sexuelle avec lui. Je n’ai jamais gardé de préservatif usagé. Je n’ai jamais été avec lui donc je ne me suis jamais vengé ». Face à elle, Morad Iften s’est emporté : « Elle couche tous les jours avec moi. Comment ça, non ? » L’avocat général a dénoncé une version reposant sur « le mensonge » et jugé absurde l’hypothèse d’un sperme dispersé à l’avance au domicile de la victime. Déjà condamné à quatre mois de prison

avec sursis pour vol, Morad Iften devra quitter le territoire à sa sortie de prison.

L’Yonne